

DIRECTION  
DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES  
ET DE L'AMÉNAGEMENT

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

BUREAU de la PROTECTION de la NATURE  
et de l'ENVIRONNEMENT

64015 Pau

Tél. (59) 27.98.01 (poste 482)

ETABLISSEMENTS DANGEREUX, INSALUBRES OU  
INCOMMODES DE 3<sup>ème</sup> CLASSE  
(autres que ceux figurant sur la liste annexée  
à l'arrêté interministériel du 20 Juillet 1949)3<sup>o</sup> BUREAU

GN/AS

N° 73/EC/038.

Le PREFET des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES  
Officier de la Légion d'Honneur,VU la loi modifiée du 19 décembre 1917 et le décret du 1er avril 1964 relatifs aux  
établissements dangereux, insalubres ou incommodes et les textes subséquents ;

VU le rapport de l'Inspecteur des Etablissements Classés en date du 26 JANVIER 1973 ;

DONNE RECEPISSEÀ la Société des Eaux Minérales d'OGEU À OGEU-les-BAINS, de sa déclaration du  
27 Novembre 1972 relative à l'installation d'un atelier de fabrication de bouteilles  
en matière plastique destinées au conditionnement de l'eau de source.

L'établissement comporte les activités ci-après :

- Compresseur d'air et gaz incombustibles.
- Broyage, déchiquetage de matières organiques.
- Dépôt de liquides inflammables de 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Travail des matières plastiques.

Cet établissement, rangé dans la 3<sup>ème</sup> classe des établissements dangereux,  
insalubres ou incommodes, par référence au n°33 bis ; 89-2° ; 255-3° ; 272-A-2°,  
de la nomenclature devra être installé et exploité conformément aux conditions dont  
le texte est ci-joint.Le présent récépissé doit être conservé pour être présenté à toute réquisition.  
Un exemplaire en sera déposé en mairie pour être communiqué sur place aux personnes  
intéressées.PAU, le 7 FEV. 1973  
Le PREFET,Destinataires

- le déclarant s/c de M. le MAIRE d'OGEU.
- le Maire d'OGEU.
- le Sous-Préfet d'OLORON.
- l'Inspecteur des Etablissements  
classés

Pour Copie conforme  
Le Préfet,Pour le Préfet et par délégation  
L'Attaché, Chef de Bureau,

Y. BOURDIEU

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur des Activités Économiques  
et de l'Aménagement,

M.-A. POULEAU

(VOIR INSTRUCTIONS AU VERSO)

